

## FIDUCIAIRE|SUISSE section vaudoise – séminaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2017

### Etablissement du certificat de salaire : Nouveau Guide valable dès le 1er janvier 2016 et actualités fiscales y relatives (questions choisies)

**Jeu**di 12 janvier 2017

**Starling Hôtel** Lausanne, Ecublens

**13.30 - 17.00**

Prix : CHF 420.- (CHF 350.- pour les membres de FIDUCIAIRE|SUISSE)

Cette formation sera dédiée principalement à l'établissement du certificat de salaire sous l'angle des PME (*les notions de plan de participation des collaborateurs et expatriés ne seront pas traitées*). Il s'agira d'analyser les nouvelles réglementations en la matière (théorie et cas pratiques) et de discuter ensemble des problématiques fiscales y relatives.

Nous terminerons l'après-midi en abordant la délicate question du « choix » entre le salaire et le dividende.

**Roberto Garruso**, expert fiscal diplômé, ValoremTax et Finance SA à Lausanne

### Révision : mise en place de la NCQ1 et cas pratiques de contrôle restreint et de missions spéciales

**Mardi** 7 février 2017

**Hôtel de la Paix**, Lausanne

**09.00 - 17.00**

**Possibilité de s'inscrire uniquement le matin ou l'après-midi, avec ou sans repas :**

Prix journée :	CHF 680.- (CHF 600.- pour les membres de FIDUCIAIRE SUISSE)
demi-jour avec repas	CHF 450.- (CHF 380.- pour les membres de FIDUCIAIRE SUISSE)
demi-jour sans repas	CHF 420.- (CHF 350.- pour les membres de FIDUCIAIRE SUISSE)

La matinée sera dédiée à la mise en place d'un système d'assurance qualité selon la NCQ1. Pour toutes les entreprises réalisant des contrôles ordinaires (15.12.2013), des audits LPP (31.12.2015) et des missions d'audit spéciales (01.09.2016) la NCQ1 est déjà incontournable. Elle deviendra certainement également la norme de référence au 1er septembre 2017 pour les cabinets individuels se limitant aujourd'hui à des activités de contrôle restreint. Cette demi-journée fournit aux participants (responsables qualité et personnes bénéficiant pour peu de temps encore de l'allègement prévu à l'art. 49 al. 2 OSRev) des explications pour mettre en œuvre la NCQ1. Nous aurons pour fil rouge l'expérience de deux petites fiduciaires sur le point de rédiger leur Manuel de contrôle qualité.

L'après-midi sera consacré à des cas pratiques de révision. Nous étudierons les aspects à traiter pour les missions d'audit spéciales, notamment en termes de normes, de documentation, d'indépendance et d'opérations de contrôle. Puis nous réaliserons ensemble, sous forme de cas, un contrôle restreint dans le domaine toujours problématique d'une société en situation de surendettement. Dans ce cadre, nous serons amenés à réfléchir aux éléments de planification, à l'exécution de nos contrôles, à la rédaction de notre rapport ainsi qu'à notre comportement en qualité de réviseur.

**Benjamin Chapuis**, expert-comptable diplômé, associé Qualité et Conseils Sàrl et Prof. HEG Arc à Neuchâtel

**Yanick Platel**, expert fiduciaire diplômé, associé Moore Stephens à Lausanne

### La transmission d'entreprise vue sous l'angle d'un cas pratique

**Mardi** 14 février 2017

**Grand Hôtel Suisse Majestic**, Montreux

**09.00 - 17.00**

Prix : CHF 680.- (CHF 600.- pour les membres de FIDUCIAIRE|SUISSE)

Lors de la convocation, chaque participant recevra le cas d'un entrepreneur qui souhaite transmettre son entreprise. Durant toute la journée, les intervenants aborderont sous différents angles les questions posées par ce patron. Nous traiterons des différentes opportunités qui s'offrent à lui ainsi que les problématiques posées au niveau juridique de son entreprise et de sa famille ainsi que les opportunités liées aux assurances 2<sup>ème</sup> pilier et 3<sup>ème</sup> pilier. A chaque étape, les réflexions fiscales seront abordées. Ce séminaire se veut interactif ; les participants sont invités à intervenir, à exposer leurs suggestions et leurs interrogations.

Droit : **Pascal Favre**, lic. droit, administrateur Fiduciaire Michel Favre SA et de FJF Favre Juridique et Fiscal SA à Lausanne

Fiscalité : **Geneviève Page**, experte fiscale diplômée, avocate, associée chez Oberson Abels SA à Lausanne

Assurances : **Gladys Laffely Maillard**, lic. droit (master en droit), consultante indépendante en Fiscalité et Prévoyance au Mont-sur-Lausanne

**Séminaire reporté du  
3.11.2016 au 14.02.2017  
quelques places sont encore  
disponibles**

**INSCRIPTIONS AUX SEMINAIRES 2017****Inscriptions possibles en ligne sur [www.fiduciairesuisse-vd.ch](http://www.fiduciairesuisse-vd.ch)**

- 12.01.17** (1/2 jour) **Etablissement du certificat de salaire (Ecublens)**  
(R. Garruso)  
CHF 420.- pour les non-membres / CHF 350.- pour les membres
- 07.02.17** (à choix) **Révision mise en place NCQ1 et cas pratiques contrôle restreint (Lausanne)**  
(B. Chapuis et Y. Platel)
- 1 jour avec repas CHF 680.- pour les non-membres / CHF 600.- pour les membres
- 1/2 jour avec repas CHF 450.- pour les non-membres / CHF 380.- pour les membres
- 1/2 jour sans repas CHF 420.- pour les non-membres / CHF 350.- pour les membres
- 14.02.17** (1 jour) **La transmission d'entreprise vue sous l'angle d'un cas pratique (Montreux)**  
(P. Favre, G. Page, G. Laffely Maillard)  
CHF 680.- pour les non-membres / CHF 600.- pour les membres

---

 Nom, Prénom

Société

---

 Rue, NPA/Ville

---

 Téléphone

E-mail

 membre FIDUCIAIRE|SUISSE

Section : \_\_\_\_\_

Les prix indiqués incluent l'inscription au cours, la distribution du matériel de cours, le repas de midi (pour les séminaires d'un jour) et les collations. En cas d'inscriptions à plusieurs cours en 2017, un rabais sera accordé : 5% pour 2,5 jours de formation, 10% pour l'ensemble des formations.

Conditions de participation

Les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée. Le délai d'inscription est fixé à 30 jours avant la date du séminaire. Une confirmation vous sera envoyée après votre inscription, suivie d'une facture à régler avant le séminaire. Une attestation vous sera remise à l'issue du séminaire. Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant pour toute la durée du séminaire (auquel cas le statut du participant réel sera considéré), sinon les frais d'annulation seront les suivants : jusqu'au délai d'inscription : sans frais, après le délai d'inscription et jusqu'à une semaine avant le séminaire : 50% du prix du séminaire, moins d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation : 100% du prix du séminaire.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions de participation et d'annulation et je les accepte.

---

 Lieu/Date

Signature

**Inscriptions à retourner à :**  
**FIDUCIAIRE|SUISSE section vaudoise, p.a. Filrouge organisation Carine Suter,**  
**ch. en Pussinel 1, 1041 Poliez-le-Grand**  
**ou par email : [inscription@mafidu.com](mailto:inscription@mafidu.com). Fax 021 867 13 19. Renseignements : 079 757 39 14**